



La jurisprudence du culte, en images

Simplification et enseignement des règles de l'islam

La purification

La prière

Le jeûne

L'aumône légiférée
(Zakât)

Le pèlerinage



Dr . Abdullah Bahmmam

Equipe de traduction (Hors CD):

Abou Souleyman Al-Faransy
Bouchaib Msouhli

Les ablutions pour prier

7 Les ablutions

Le sens linguistique des ablutions

La belle apparence et la propreté.

Le sens légiféré des ablutions

Le fait d'utiliser de l'eau sur certaines parties du corps en ayant l'intention de se purifier.

Le jugement des ablutions

Les ablutions sont: soit obligatoires, soit recommandées:

A. les ablutions sont obligatoires dans trois cas

1. La prière:

Allah exalté soit-Il a dit:

{Ô les croyants! Lorsque vous vous levez pour la Salât, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes; passez les mains mouillées sur vos têtes; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles.} .
[Al Maidah 6]

2. La circumambulation autour de la Ka'ba:

Comme l'a dit le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui, à la femme qui était en état de menstrues: «Ne tourne pas autour de la Ka'ba jusqu'à ce que tu retrouves ton état de purification». (Rapporté par Al Boukhari)

Le contenu

La définition des ablutions

Le statut des ablutions

Les mérites des ablutions

La description des ablutions

Les conditions de validité des ablutions

Les actes obligatoires lors des ablutions

Les actes recommandés lors des ablutions

Ce qui annule les ablutions



Les ablutions pour faire la circumambulation

3. Toucher le Coran: Allah, exalté soit-Il a dit:

{Ne le touche que les purifiés ;} [Al Waqiah 79]



Les ablutions pour toucher le Coran

B. En dehors de ces trois situations, les ablutions sont recommandées

Comme l'a dit le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui: «Et ne prend soin de rester en état d'ablution qu'un croyant».(Rapporté par Ahmed) Et cette recommandation est d'autant plus forte lorsque l'on veut renouveler ses ablutions pour chaque prière, ou que l'on souhaite invoquer et implorer Allah, ou lire le Coran, ou aller dormir, ou prendre un bain, ou après avoir porté un mort lors du cortège funèbre. Il est également bon de les renouveler systématiquement après les avoir perdu et ce, même si l'on ne veut pas prier.



Les ablutions lors de l'évocation d'Allah



Les ablutions avant d'aller dormir



Les ablutions lors de la lecture du Coran



Les ablutions après avoir porté le mort



Les ablutions pour la prière

Les mérites des ablutions

1. Elles permettent d'obtenir l'amour d'Allah

{Car Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient}. [Al Baqarah 222]

2. C'est une marque de la communauté de Mohammed, Paix et Salut d'Allah sur lui. En effet, ceux-ci viendront, le jour de jugement, marqués au niveau de leurs pieds:

Le prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui a dit: «Certes, ma communauté viendra, le Jour du jugement, tandis que leur visage et leurs membres seront blancs sous l'effet des ablutions»

(Authentifié par Al Boukhari et Mouslim.) Aussi, que celui qui peut étendre sa blancheur le fasse.

3. L'expiation des péchés et des fautes:

Le Prophète, Paix et Salut sur lui, a dit: «Celui qui fait ses ablutions parfaitement, alors ses fautes sortiront de son corps, et elles sortiront même du dessous des ongles»». (Rapporté par Mouslim)

4. L'élévation en degrés:

Le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui, a dit: «Ne voulez vous pas que je vous indique les actes par lesquels Allah efface les péchés et élève en degrés ? 'Nous voulons bien', répondirent les Compagnons. Il dit : 'Accomplissez soigneusement les ablutions malgré les désagréments, rendez vous souvent dans les mosquées, attendez la prière suivante après

en avoir accomplie une : voila ce qui équivaut à monter la garde en période de combat».

(Rapporté par Mouslim)

La description des ablutions

1. Mettre l'intention au niveau du cœur.
2. Dire : «Bismillah».
3. Laver ses mains (trois fois).
4. L'utilisation du Siwak au moment du lavage de la bouche.
5. Aspirer de l'eau dans la bouche et dans le nez, puis la faire remuer vigoureusement dans la bouche avant de la recracher et d'expirer l'eau du nez (trois fois)

L'eau est aspirée dans la bouche et inspirée par le nez avec une seule poignée à chaque fois.

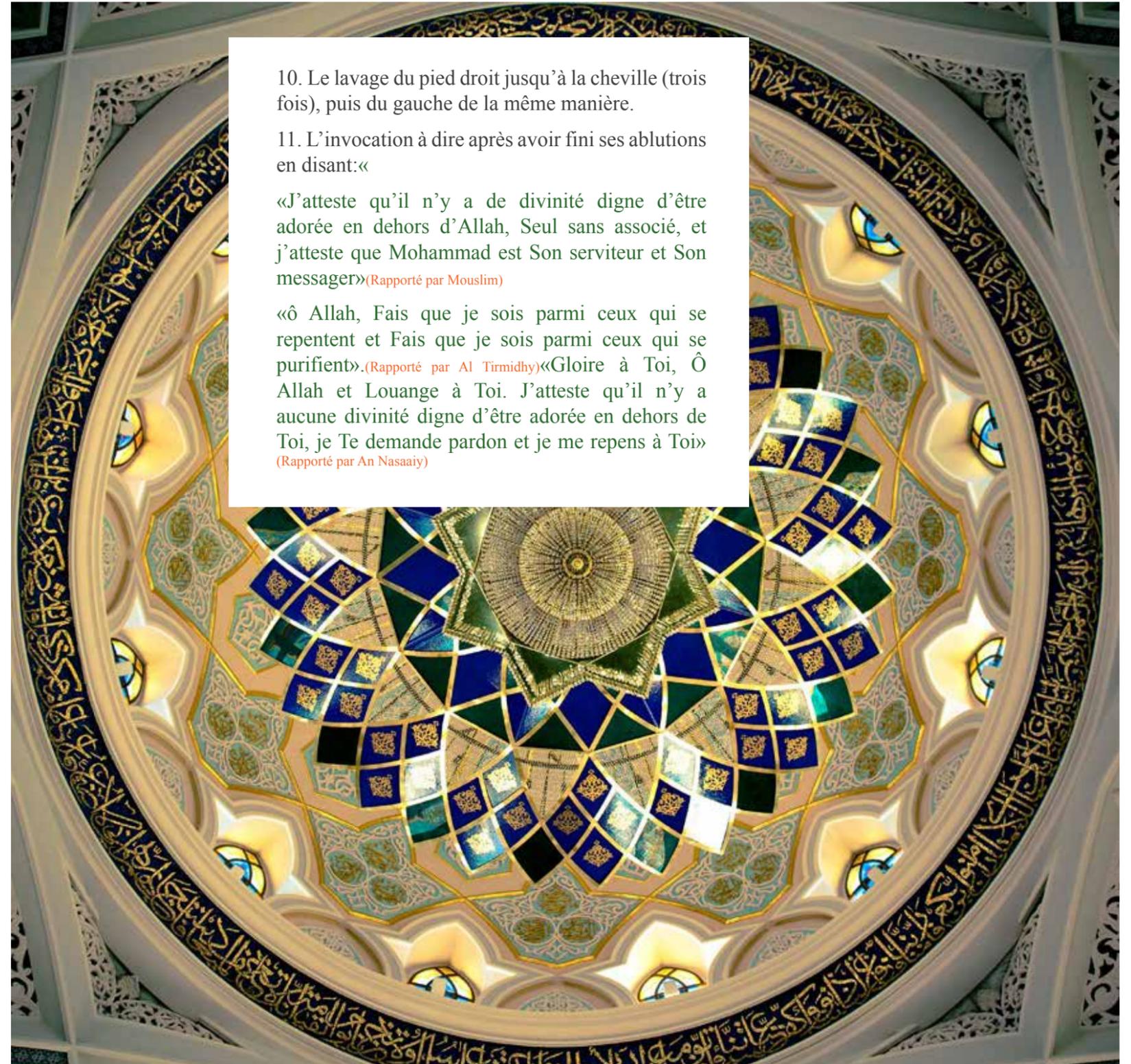
6. Le lavage du visage (trois fois), en veillant à bien faire passer ses doigts entre les poils de la barbe pour l'homme.

Les limites du visage s'étendent verticalement de l'endroit où poussent généralement les cheveux en haut du front jusqu'au menton, et de l'oreille gauche à l'oreille droite horizontalement.

7. Le lavage de la main droite, du bout des doigts jusqu'au coude (inclus), à trois reprises, puis de la main gauche d'une manière identique.

8. Essuyer sa tête en faisant passer ses deux mains imbibées d'eau sur celle-ci d'avant en arrière et d'arrière en avant une seule fois.

9. Essuyer l'intérieur des oreilles avec les index, et leurs extérieurs avec les pouces (en une seule fois et sans retremper ses mains dans l'eau après les avoir passées sur la tête).



10. Le lavage du pied droit jusqu'à la cheville (trois fois), puis du gauche de la même manière.

11. L'invocation à dire après avoir fini ses ablutions en disant:«

«J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah, Seul sans associé, et j'atteste que Mohammad est Son serviteur et Son messenger»(Rapporté par Mouslim)

«ô Allah, Fais que je sois parmi ceux qui se repentent et Fais que je sois parmi ceux qui se purifient».(Rapporté par Al Tirmidhy)«Gloire à Toi, Ô Allah et Louange à Toi. J'atteste qu'il n'y a aucune divinité digne d'être adorée en dehors de Toi, je Te demande pardon et je me repens à Toi» (Rapporté par An Nasaaiy)

La description des ablutions



1

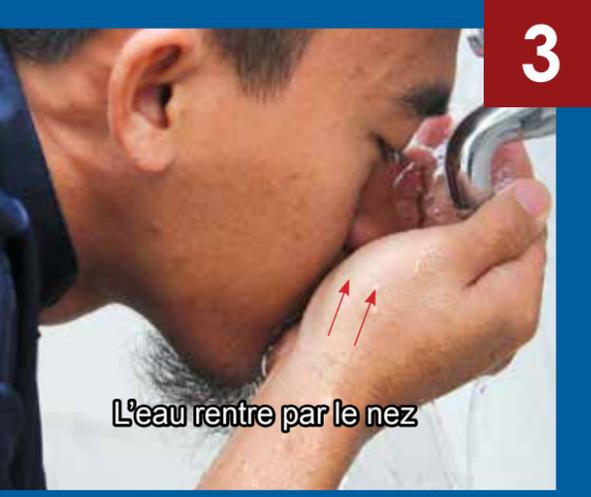
Le lavage des mains



2

L'eau rentre par la bouche

Le rinçage de la bouche



3

L'eau rentre par le nez

L'inspiration de l'eau par le nez



4

L'eau ressort par le nez

Expirer l'eau par le nez



5

Le lavage du visage



6

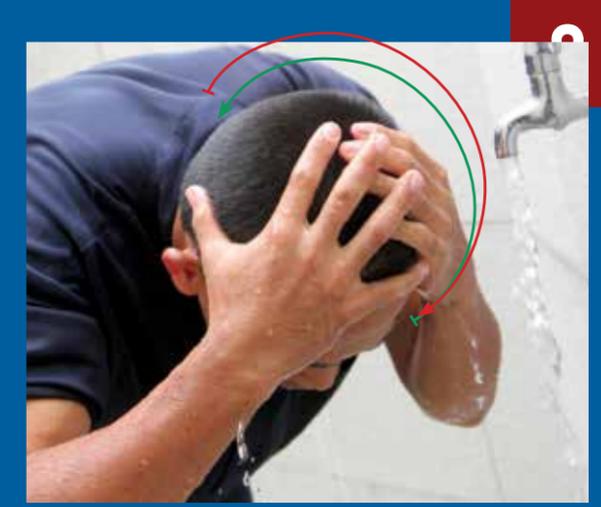
Passer les doigts entre les poils de la barbe



7

Les limites de l'avant-bras

Le lavage de l'avant-bras



8

L'essuyage de la tête



9

L'index (essuyer l'intérieur de l'oreille)



10

Le lavage des pieds

https://www.al-feqh.com/fr

Les conditions requises pour les ablutions

1. Que l'eau soit purificatrice.
2. Que l'eau provienne d'une source licite (elle ne doit pas être volée par exemple).
3. Enlever tout ce qui empêche l'arrivée de l'eau jusqu'à la peau, comme la peinture ou autre ...

Les actes obligatoires des ablutions

1. Mettre l'intention dans son cœur, et ne pas la formuler à voix haute. Quant à celui qui fait ses ablutions uniquement pour se rafraîchir ou pour se nettoyer, alors elles ne le rendront pas pur pour accomplir la prière.
2. Le lavage du visage: le rinçage de la bouche et le fait d'aspirer de l'eau dans le nez en font partie.
3. Le lavage des mains jusqu'aux avant-bras inclus.
4. Le lavage des pieds jusqu'aux chevilles inclus.
5. L'essuyage de la tête entière, ainsi que des oreilles.
6. L'ordre à respecter entre les différentes parties du corps.
7. La continuité dans le lavage des différentes parties du corps, de telle sorte à ne pas laisser un membre sécher avant de passer au suivant.

Les actes recommandés des ablutions

1. Le lavage des mains à trois reprises, au début des ablutions.
2. L'utilisation du Siwak.
3. Le lavage des membres à trois reprises, en dehors de la tête et des oreilles où une seule fois suffit.
4. Commencer par la droite lors du lavage des

membres.

5. Le fait d'étendre la partie lavée lors des ablutions au delà des avant-bras, c'est-à-dire au delà des coudes.

6. Passer ses doigts entre les poils de la barbe afin de s'assurer que l'eau parvient bien jusqu'à la peau du visage.

7. Passer ses doigts entre les orteils lors du lavage des pieds mais également au niveau des jointures des doigts lors du lavage des mains.

8. Bien faire passer l'eau sur les membres car le fait de les asperger ne suffit pas.

9. Économiser l'eau, comme l'a dit le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui: «Certes, il y aura dans cette communauté un groupe de gens qui dépasseront les limites dans l'utilisation de l'eau purificatrice», c'est-à-dire qu'ils la gaspilleront lorsqu'ils feront leurs ablutions». (Rapporté par Abou Daoud).

10. L'invocation après les ablutions. Le Prophète, Paix et Salut sur lui, a dit: «Il n'y a pas un individu parmi vous qui fasse ses ablutions et qui les accomplisse parfaitement puis dise 'j'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah, et que Mohammed est Son esclave et Son messager, Ô Allah, Fais que je sois parmi ceux qui se repentent et Fais que je sois par ceux qui se purifient', sans que les huit portes du paradis ne lui soient sûrement ouvertes, et il pourra rentrer par celle de son choix»». (Rapporté par Al Tirmidhy)

11. Prier deux unités de prières après les ablutions. Le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui a dit: «Quiconque accomplit ses ablutions comme celles que je viens de faire, puis se lève pour faire deux unités de prières sans être distrait dans ses pensées durant celles-ci, alors il lui sera pardonné tout ce qu'il aura commis comme péchés auparavant» (Authentifié par Al Boukhari et Mouslim.)



Enlever la peinture



L'allongement du lavage des parties du corps



Faire passer de l'eau et nettoyer entre les doigts des mains

Faire passer de l'eau et nettoyer entre les doigts des mains



L'utilisation du Siwak

Ce qui annule les ablutions

1. Tout ce qui sort par le sexe et l'anus comme l'urine, les selles ou les gaz. En effet, le Prophète,

Paix et Salut d'Allah sur lui a dit: «Allah n'accepte pas la prière de l'un d'entre vous lorsqu'il rompt son état de purification tant qu'il ne fait pas ses ablutions»». (Rapporté par Mouslim)

2. Le sommeil profond, et tout ce qui lui est assimilable comme le coma ou l'anesthésie générale.

3. Manger de la viande de chameau. Comme cela a été rapporté dans le hadith de Jabir bin Samourah, lorsqu'un homme a questionné le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui, en disant: «Devons nous faire nos ablutions après avoir mangé de la viande de chameau ?» Il dit: 'Oui'. (Rapporté par Mouslim)

4. Toucher ses organes génitaux directement avec la main, comme cela a été rapporté dans le hadith de Bousrah bint Safwaan qui a entendu le Messager d'Allah, Paix et Salut d'Allah sur lui dire: «Que celui qui touche son pénis procède à l'accomplissement de ses ablutions». (Rapporté par Abou Daoud).

Cas:

1. Si le musulman se réveille de son sommeil et souhaite faire ses ablutions en utilisant un récipient, alors qu'il ne prenne pas l'eau de celui-ci directement avec ses mains sans les avoir préalablement lavé trois fois. En effet, le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui a dit: «Si l'un d'entre vous se réveille de son sommeil, alors qu'il ne plonge pas sa main dans le récipient avant de les avoir lavé trois fois, car il ne sait pas où sa main a passé la nuit». (Authentifié par Al Boukhari et Mouslim.)

2. Il faut absolument s'assurer du fait que l'eau parvienne bien à tous les membres dont le lavage est obligatoire. Ceci est particulièrement vrai pour les parties situées entre les doigts et les orteils, ainsi que l'intérieur de la barbe, les oreilles, les coudes et les talons car le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui a dit: «Malheur aux talons [qui seront touchés] par le feu [pour ne pas avoir été lavés correctement]» (Rapporté par Mouslim)

3. La règle de base consiste à se baser sur ce qui n'est pas équivoque (c'est-à-dire qu'il faut se baser sur ce qui est sûr). Ainsi, si un individu est sûr qu'il avait fait ses ablutions puis s'est mis à douter du fait qu'il les ait perdu ou non doit se baser sur ce qui est sûr, à savoir qu'il est bel et bien en état de purification. Maintenant, s'il est convaincu qu'il n'était pas en état de purification puis s'est mis à douter sur le fait qu'il ait accompli ou non ses ablutions, alors nous dirons qu'il n'est pas en état de purification.

4. Si le musulman fait ses ablutions et lave l'ensemble de ses membres une fois, ou bien deux fois, ou bien certains une fois et d'autres deux ou trois fois, alors ses ablutions sont correctes.

5. Celui qui prie en ayant oublié de faire ses ablutions doit refaire sa prière au moment où il s'en rappelle.

6. Si quelqu'un fait ses ablutions, puis qu'une impureté vienne à le toucher, qu'il se contente alors de l'enlever sans pour autant refaire ses ablutions, car cela n'entraîne pas leur rupture.



Manger de la viande de chameau



Le sommeil profond



Ce qui se situe entre la barbe et les oreilles



Mettre la main dans le récipient après s'être réveillé.



Passer de l'eau entre les orteils

Le talon



Les ablutions et la santé générale Rdes individusk

Dans un article publié par les Nations Unies, il a été précisé que le fait de se laver le corps soigneusement, et de faire ses ablutions pour la prière comme cela est le cas dans les sociétés musulmanes a beaucoup contribué à limiter la propagation de la maladie du Trachome qui est la cause principale entraînant la perte de la vue dans les pays en voie de développement... Et il y a à peu près 500 millions de gens atteints par cette maladie dans tous les coins du monde qui pourraient se prémunir de la cécité s'ils suivaient la méthode de lavage islamique obligatoire pour chaque musulman avant la prière. Et il a été constaté que dans les sociétés islamiques pratiquantes l'on enregistrait une baisse du taux de personnes atteintes par cette maladie, voir même une éradication totale de cette dernière. (La médecine Prophétique à la lumière de la science moderne de «Ghayaath Ahmad»)



Il n'est pas autorisé:

1. De formuler l'intention à voix haute avant les ablutions.

2. De gaspiller de l'eau.

3. De laver ses membres plus que trois fois lors des ablutions, car il a été rapporté qu'un bédouin



Gaspiller l'eau

est venu au Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui pour le questionner à propos des ablutions. Il lui a alors montré les ablutions en lavant ses membres trois fois, puis lui a dit, Paix et Salut d'Allah sur lui: «Voilà comment doivent être fait les ablutions. Et quiconque dépasse cette limite aura a mal agit, outrepassé les limites et aura commis une injuste»». (Rapporté par Abou Daoud).

Toutefois, il est permis de faire plus que trois lavages si le membre n'a pas été nettoyé correctement en un nombre de fois inférieur à cela, comme cela pourrait être le cas si de la peinture se trouvait sur la main de quelqu'un ou autre.

4. Ne pas faire ses ablutions de façon complète. En effet, il a été rapporté qu'un homme fit ses ablutions en omettant de laver un endroit, de la taille d'un ongle, sur son pied [et que l'eau n'avait donc pas atteint]. Le Prophète, Paix et Salut d'Allah sur lui l'a alors aperçu et lui a dit: «Retourne et refais correctement tes ablutions» et c'est ce qu'il fit puis il alla prier». (Rapporté par Mouslim)

Rentre dans le cadre de celui qui n'a pas accompli correctement ses ablutions:

- Le non lavage des talons.
- Le non lavage des coudes, pour celui qui a les manches serrées.
- Le non lavage de la partie de peau se situant entre l'oreille et les poils de la barbe.
- Le non lavage de la paume de la main gauche avec la main gauche.
- Celui qui fait les ablutions avec des tâches de peinture.
- Les ablutions de la femme qui a du maquillage sur les doigts empêchant l'arrivée de l'eau au niveau de la peau.
- Ne pas faire parvenir l'eau entre ses orteils.

1. L'essuyage de la nuque:

Cela ne fait absolument pas partie des ablutions, mais il est permis de le faire avant ou après les ablutions en cas de besoin uniquement.

2. Faire des invocations qui n'ont pas été légiférées par le Législateur, comme:

Faire lors du lavage de chaque membre une invocation spécifique.

Dire «zamaz» pour celui qui a terminé ses ablutions.

